



Nurse Practitioners
Association of Canada

Association des
infirmières et
infirmiers praticiens
du Canada

NPAC-AIIPC
1205-1033 Marinaside Crescent
Vancouver, BC
V6Z 3A3

Énoncé de position

Réglementation pancanadienne des infirmières praticiennes et infirmiers praticiens et délivrance des permis d'exercice au Canada

Partout au Canada, la pratique des infirmières praticiennes et infirmiers praticiens (IP) est limitée à la province ou au territoire où ils détiennent un permis d'exercice. Afin de fournir des soins dans d'autres provinces ou territoires, un(e) IP doit demander un permis auprès de chaque organisme de réglementation individuel. Ce processus restreint l'accès aux soins pour les Canadiennes et Canadiens et limite la capacité des IP à exercer pleinement leur champ de pratique.

1. Introduction

Au Canada, la nécessité d'une réglementation et d'une délivrance des permis pancanadiens pour les IP est impérative afin d'assurer la prestation sécuritaire et efficace des services de santé. Les IP jouent un rôle essentiel dans la prestation de soins primaires, de soins aigus et de soins de longue durée, et possèdent les compétences avancées et la formation nécessaires pour offrir un large éventail de services de santé. Le présent document traite de l'importance, des défis et des avantages liés à la mise en œuvre d'un cadre pancanadien de réglementation et de délivrance des permis pour les IP au Canada. En établissant des normes et des qualifications uniformes, une réglementation pancanadienne peut améliorer les soins aux patients, renforcer la reconnaissance professionnelle et faciliter la mobilité de la main-d'œuvre des IP entre les provinces et les territoires.

2. Importance de la réglementation pancanadienne des IP

La réglementation pancanadienne des IP joue un rôle crucial dans le système de santé du Canada. Elle assure des lignes directrices normalisées et cohérentes pour



Nurse Practitioners
Association of Canada

Association des
infirmières et
infirmiers praticiens
du Canada

NPAC-AIIPC
1205-1033 Marinaside Crescent
Vancouver, BC
V6Z 3A3

la formation, l'éducation et la pratique des IP à l'échelle nationale. En mettant en œuvre un cadre pancanadien de réglementation, le Canada peut corriger les variations dans les exigences de délivrance des permis et les champs de pratique qui existent actuellement entre les différentes provinces et territoires. Cela améliorerait la mobilité et l'interopérabilité des IP, leur permettant d'exercer dans n'importe quelle juridiction sans devoir se soumettre à des processus réglementaires supplémentaires. Par exemple, les IP qui offrent des soins virtuels doivent être autorisées à exercer dans chaque province ou territoire où réside la personne soignée. Ce processus est coûteux et réduit l'accès aux soins pour les patients partout au Canada. De plus, la réglementation pancanadienne favorise la sécurité des patients en établissant des normes uniformes de compétence et d'éthique, permettant ainsi aux Canadiennes et Canadiens de recevoir des soins de haute qualité de la part d'IP, peu importe leur lieu de résidence. Elle facilite également la collaboration et la communication interprofessionnelles, puisque les équipes de soins peuvent avoir confiance que les IP possèdent un niveau d'expertise uniforme. En outre, la création d'un organisme pancanadien de réglementation pour les IP pourrait offrir une plateforme de recherche et d'initiatives d'amélioration de la qualité propres à la profession, menant à des avancées dans la prestation des soins et les résultats de santé partout au pays.

3. Défis actuels liés à la délivrance des permis des IP

La délivrance des permis des IP au Canada fait actuellement face à plusieurs défis. L'un des principaux défis est l'absence d'uniformité dans les exigences et les processus de délivrance des permis entre les provinces et les territoires. Chaque juridiction dispose de ses propres règlements et critères que les IP doivent respecter pour obtenir un permis, ce qui entraîne des incohérences et des obstacles pour celles qui souhaitent exercer dans plusieurs endroits. Cette fragmentation nuit à la portabilité des permis et limite la mobilité des IP au Canada. De plus, l'absence d'harmonisation des normes de délivrance des permis rend difficile l'assurance de la qualité et de la compétence des IP à l'échelle nationale. Un autre défi est la reconnaissance limitée des IP comme prestataires de soins



Nurse Practitioners
Association of Canada

Association des
infirmières et
infirmiers praticiens
du Canada

NPAC-AIIPC
1205-1033 Marinaside Crescent
Vancouver, BC
V6Z 3A3

autonomes au sein du système de santé. Dans certaines provinces, les IP font encore face à des restrictions concernant leur champ de pratique et leur pouvoir de prescrire, ce qui peut entraver leur capacité à fournir des soins complets aux patients. En outre, il existe un besoin d'exigences normalisées en matière de formation continue et de processus permanents d'assurance de la qualité afin de veiller à ce que les IP maintiennent leurs compétences et leurs connaissances à jour. Il est essentiel de relever ces défis afin d'établir un cadre uniforme pour la délivrance des permis des IP au Canada, de favoriser la mobilité à l'échelle nationale et d'assurer la prestation de soins de haute qualité.

4. Avantages de la délivrance pancanadienne des permis des IP

La délivrance pancanadienne des permis des IP au Canada offre de nombreux avantages aux professionnels de la santé, aux organisations de santé et au public ayant besoin de soins. Premièrement, elle favorise la cohérence et l'uniformité des qualifications et des compétences requises des IP à l'échelle nationale. Cela garantit que les IP possèdent un niveau normalisé de connaissances et de compétences, améliorant ainsi la qualité et la sécurité des soins aux patients. De plus, la délivrance pancanadienne des permis facilite la mobilité des IP, leur permettant d'exercer dans différentes provinces et territoires sans devoir suivre des processus de délivrance des permis longs et répétitifs. Cela permet aux professionnelles de la santé de répondre aux besoins changeants des diverses régions et améliore l'accès des patients aux services de soins primaires. En outre, la délivrance pancanadienne des permis favorise la collaboration et l'intégration des IP au sein du système de santé. En reconnaissant leur expertise et en fournissant un cadre cohérent pour leur pratique, elle encourage le travail interdisciplinaire et renforce le rôle et les possibilités des IP dans la prestation de services de santé complets. La délivrance pancanadienne des permis des IP au Canada améliorerait l'efficacité, l'efficacité, et la normalisation de la pratique des IP, au bénéfice des professionnelles de la santé et des Canadiennes et Canadiens!

5. Conclusion



Nurse Practitioners
Association of Canada

Association des
infirmières et
infirmiers praticiens
du Canada

NPAC-AIIPC
1205-1033 Marinaside Crescent
Vancouver, BC
V6Z 3A3

L'Association des infirmières et infirmiers praticiens du Canada demande la mise en place d'une réglementation et d'une délivrance des permis pancanadiennes pour les IP au Canada. L'établissement d'un cadre normalisé entre les provinces et les territoires permettra de relever les défis actuels liés à la délivrance des permis des IP, en assurant la cohérence des normes d'éducation, de formation et de compétence. Grâce à une approche pancanadienne de la réglementation, les IP pourront exercer sans interruption partout au pays, améliorant ainsi l'accès à des services de santé de haute qualité pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. De plus, la délivrance pancanadienne des permis permettra de reconnaître les IP comme professionnelles de la santé autonomes, maximisant ainsi leur contribution au système de santé. En résumé, les avantages de la délivrance pancanadienne des permis des IP sont nombreux et de grande portée, notamment l'amélioration des soins aux patients, l'efficacité accrue, la mobilité renforcée de la main-d'œuvre et une identité professionnelle plus forte pour les IP. Par conséquent, le Canada doit accorder la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système pancanadien de réglementation et de délivrance des permis pour les IP.

À propos de l'AIIPC

L'Association des infirmières et infirmiers praticiens du Canada (AIIPC) est la voix nationale des infirmières praticiennes et infirmiers praticiens, représentant la profession dans chaque province et territoire. L'AIIPC plaide en faveur de politiques, de formations et de milieux de pratique fondés sur des données probantes afin de permettre aux infirmières praticiennes et aux infirmiers praticiens d'offrir des soins accessibles et de grande qualité à l'ensemble de la population canadienne.

Approuvé par le conseil d'administration de l'Association des infirmières et infirmiers praticiens du Canada : Mai 2024